

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Agnès ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 26 janvier 2024

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	16
Absente excusée :	1
Absents :	2

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, CANTE, CANTIN, DUPONT, DURAND, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, SPERANZINI, UGOLINI.

Absente excusée : MM. CURELY.

- Mme CURELY a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL

Absents non excusés : MM. ALLAIRE, BUTON.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2024.01.02

Objet : Station d'épuration – Transfert du bâtiment

Après la remise en état du bâtiment de la Station d'épuration, Madame la Maire explique à l'assemblée que le bâtiment devra être transféré, après rédaction d'une convention, au SIEA (Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement). Ce bâtiment aurait dû être transmis à l'époque du transfert de compétences.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité se montre favorable au transfert du bâtiment après sa remise en état et autorise Madame la Maire à signer les documents afférents à ce transfert.

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 06 février 2024,

Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.